

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS



COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite au compte rendu paru le 16 décembre 2008 dans divers titres de la presse écrite nationale, de l'interview accordé par notre Directeur de la poste à la chaîne 2 de la radio nationale lors de l'émission diffusée le 15 décembre 2008, l'ARPT tient à apporter la mise au point suivante.

Certains des propos de ce directeur ont été mal rapportés ou sortis de leur contexte.

Ainsi pour ce qui concerne la licence de téléphonie mobile de troisième génération, notre représentant n'a évoqué de 4^{ème} opérateur de téléphonie mobile que dans le seul cas où le Gouvernement décidera de lancer l'appel à la concurrence nécessaire pour ce faire. Ce qui, à notre connaissance, n'est pas à l'ordre du jour pour le moment.

De plus, pour ce qui concerne le sondage sur les attentes des clients des services postaux, l'ARPT ne compte pas le lancer le 15 janvier prochain comme le rapportent certains titres mais lancer la consultation nécessaire pour le choix d'un prestataire indépendant qui sera chargé de diligenter ledit sondage.

Enfin, pour ce qui concerne le service universel de la poste, l'ARPT n'envisage pas comme le rapportent certains titres, d'élaborer le cahier des charges du service universel de la poste mais attend d'être consultée par le MPTIC sur la teneur de ce dernier afin qu'il soit mis en œuvre, dans le meilleur des cas, durant l'année 2009.